



REFORME DE LA SNCF : LES CONDUCTEURS EN PREMIERE LIGNE DE LA MOBILISATION

MOBILISATION DU 3 AVRIL 2018 :

UN INDENIABLE SUCCES !

FGAAC-CFDT
CP2 - Bâtiment Calliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
TÉL : 01 76 58 12 21
E-MAIL : FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG

Le niveau de mobilisation atteint sur la première journée de grève du 3 avril est une véritable réussite et particulièrement à la Traction où elle dépasse très largement les 90% sur de nombreux sites.

Face à ce raz de marée, la Direction du GPF tente maladroitement de minimiser les taux de participation en jouant avec les chiffres. Le plan de transport extrêmement réduit mis en place ce jour et qui sera encore davantage adapté demain témoigne pourtant à lui seul d'une très forte mobilisation.

Une Direction du GPF revancharde et machiavélique

Depuis plusieurs semaines, la Direction de l'entreprise mène une politique de désinformation extrêmement agressive et nauséabonde pour déstabiliser les cheminots et les convaincre de ne pas s'engager dans le mouvement de grève pour défendre le service public ferroviaire et leur statut.

La réforme de la SNCF, annoncée par le Premier Ministre, est intégralement soutenue et portée par la Direction de l'entreprise qui fera tout pour la voir aboutir.

Une remise en cause du droit de grève :

La Direction du GPF totalement décomplexée va jusqu'à ne pas respecter l'exercice du droit de grève en considérant la succession de préavis pour des motifs différents comme illégal.

La Direction clame haut et fort en interne et dans les médias qu'il s'agit que d'un seul et même mouvement de grève et que les retenues sur salaires (particulièrement pour les jours de repos) seront effectuées comme s'il s'agissait d'une grève reconductible.

Cette interprétation fantasque de la loi est pour la FGAAC-CFDT clairement contestable. La FGAAC-CFDT utilisera tous les moyens à sa disposition y compris juridiques pour contester les modalités de retenues sur salaires annoncés par l'entreprise.

Création d'une prime de 150€ mensuelle pour les conducteurs occasionnels : Une véritable provocation !

La Direction dans son travail de sape a décidé de créer une prime de 150€ mensuelle rétroactive au 1er janvier 2018 pour les conducteurs occasionnels. **En plein mouvement de grève, cette décision est une véritable provocation pour les conducteurs de trains** qui sont les grands oubliés des accords salariaux depuis de trop nombreuses années et à qui la Direction refuse le déblocage de la grille et la mise en place d'un véritable treizième mois.

La création de cette prime ne répond pas plus aux attentes de l'encadrement Traction qui demande depuis de nombreuses années, une revalorisation des tâches d'encadrants et non de conducteur !

 FGAAC-CFDT Officiel

 @FGAACCFDT

 FGAAC-CFDT Officiel

 FGAAC-CFDT Officiel



La FGAAC-CFDT, votre meilleure alliée pour la défense de votre métier.

**REJOINS
LA FGAAC-CFDT
POUR FAIRE
ABOUTIR TES
REVENDEICATIONS**

Annonces de la Ministre des Transports du vendredi 30 mars : nous sommes très loin du compte !

Vendredi 30 mars ont eu lieu les deux premières Tables Rondes ministérielles sur l'ouverture à la concurrence et la modernisation sociale organisées à l'issue d'un cycle de bilatérales avec les Organisations Syndicales.

La ministre a rappelé que le gouvernement souhaitait mener le processus de concertation autour de 4 thèmes :

- ➔ **Qualité du service public ferroviaire,**
- ➔ **Ouverture à la concurrence,**
- ➔ **Organisation du système ferroviaire,**
- ➔ **Modernisation sociale du secteur.**

Les annonces effectuées par la Ministre concernaient essentiellement l'ouverture à la concurrence. Sur l'organisation de l'ouverture à la concurrence, les grands principes énoncés par la Ministre sont les suivants :

- **pour le TGV** : ouverture sur les services commerciaux en open access avec une volonté de conforter le système de dessertes. Le financement des dessertes les moins rentables serait assuré via un système de modulation des péages qui sera inscrit dans la loi et qui pourrait être complété si besoin via des conventions spécifiques.

- **pour le transport conventionné** (TER/TET/Transilien : la loi prévoira la possibilité de recourir à de l'attribution directe jusqu'en 2023 ainsi que la possibilité pour les régions qui le souhaitent de recourir à des appels d'offre à partir de décembre 2019. L'IDF fera quant à elle l'objet de mesures d'exception spécifiques dans la loi de 2023 à 2039.

Sur les transferts de salariés, la portabilité des droits individuels serait assurée selon le ministère, y compris en cas de mobilité choisie et de transferts successifs dans des entreprises de la branche. En revanche, les conséquences d'un refus de transfert du salarié (reclassement ou licenciement) ne sont toujours pas définies. C'est évidemment un point très dur.

**A CE STADE, EN L'ABSENCE D'AVANCÉES SIGNIFICATIVES,
LA FGAAC-CFDT APPELLE À RENFORCER MASSIVEMENT LA
MOBILISATION. LE SECOND PREAVIS DE GREVE COUVRANT LA
PERIODE DU SAMEDI 7 AVRIL 20H AU MARDI 10 AVRIL 7H55 A
ETE DEPOSE LE 31 MARS.**

**LA FGAAC-CFDT APPELLE TOUS LES CONDUCTEURS ET
PLUS LARGEMENT TOUS LES CHEMINOTS A S'INSCRIRE
MASSIVEMENT DANS CE MOUVEMENT**

**VISITEZ le site
FGAAC-CFDT sur
www.fgaac-cfdt.fr**

La FGAAC-CFDT, votre meilleure alliée pour la défense de votre métier.

